

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2016

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Adhésion au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN**

Rapporteur : Isabelle Drancy

Initié en 2013 par la région Ile-de-France, le groupement d'intérêt public MAXIMILIEN fédère aujourd'hui 92 membres de toutes tailles avec pour objet de répondre à deux grands enjeux :

- rendre les marchés publics plus accessibles aux entreprises et notamment les TPE/PME en leur proposant des services gratuits ;
- développer les usages numériques.

Il propose à tous les acheteurs publics d'Ile-de-France un portail commun pour les marchés publics franciliens rassemblant annonces de marché, plate-forme de dématérialisation et mise en réseaux d'acheteurs publics, télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Ce groupement d'intérêt public constitue ainsi à la fois une réponse aux difficultés des entreprises, notamment des TPE/PME, pour accéder aux marchés publics et un moyen pour les acheteurs publics de concilier respect de la réglementation et efficacité des achats.

Le montant de l'adhésion à ce groupement s'élève à 1500 €.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider l'adhésion de la Ville au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN, d'approuver la convention constitutive du groupement du groupement d'intérêt public et de désigner ses représentants titulaire et suppléant au sein du groupement.